

Abonnez-vous  
gratuitement  
aux BSV de la région  
Occitanie



## A retenir

### MILDIU

Période de forte sensibilité

Le risque est en augmentation avec les épisodes orageux successifs

### OIDIUM

Période de forte sensibilité en cours

Fréquence et intensité des symptômes en augmentation

### CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

1<sup>er</sup> traitement obligatoire du 3 au 12 juin



Directeur de publication :

Denis CARRETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :  
Chambres d'agriculture de  
l'Aude, du Gard, de  
l'Hérault/ADVAH, des  
Pyrénées-Orientales,  
Chambre régionale  
d'Agriculture d'Occitanie,  
IFV, FREDON Occitanie,  
DRAAF Occitanie



ÉCOPHYTO  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action du plan Ecophyto  
pilotee par les ministères en  
charge de l'agriculture, de  
l'écologie, de la santé et de la  
recherche, avec l'appui  
technique et financier de  
l'Office français de la  
Biodiversité

*La vigne est en fleurs ! Attention aux abeilles !*



Note Nationale  
Biodiversité



Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal.  
Elle propose une synthèse de 2 pages sur un volet biodiversité associé à la santé générale des agro-écosystèmes.



Consultez la note nationale sur [Ecophytopic](https://ecophytopic.fr)



Note Nationale - Focus  
Bulletin de Santé du Végétal



Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques



Le déclin des insectes pollinisateurs est ...

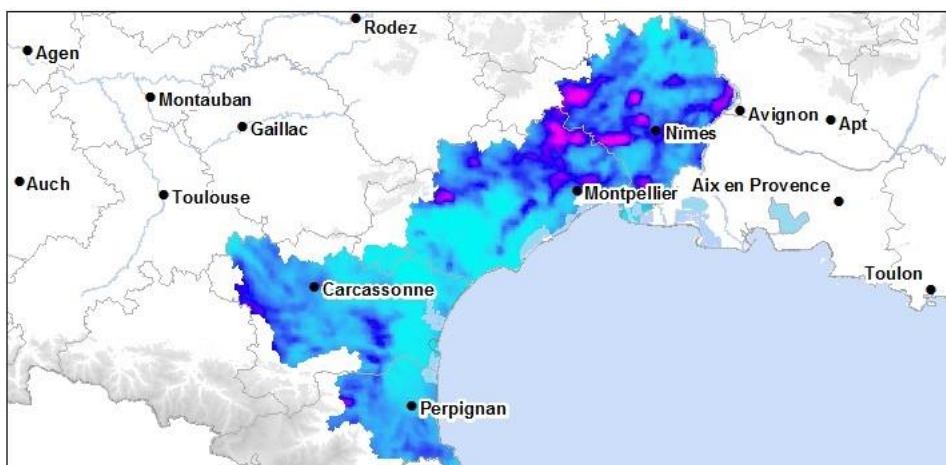
... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

La note nationale focus permet d'éclaircir l'arrêté préfectoral de novembre 2021, retrouvez là en annexe au BSV

# PLUVIOMETRIE

Répartition des pluies – cumul hebdomadaire du 22/05 au 29/05/2023 – échelle du Min au Max (0 à 124 mm) – IFV

		22-mai	23-mai	24-mai	25-mai	26-mai	27-mai	28-mai	29-mai
AUDE	ALAIGNE	2,2	0,8	15,6	1,5	0	0	0	26,5
	CAZILHAC	3,8	0,6	3,3	6,5	0	0	0	1
	LEZIGNAN	0,8	11,8	0,2	10,8	0	0	0	0
	LIMOUX	4,3	14,5	5,3	1,9	0	0	0	2,2
	NARBONNE	1,2	0	0	0,7	0	0	0	0
GARD	AIGUES-MORTES	1,2	0,2	13,1	0	0	0	0	5,6
	BARJAC	3,2	0	0	0,3	0	0	0	0
	CARDET	4,8	2,5	1,4	0	0	0	0	20,9
	CHUSCLAN	4,6	0	0	0,9	0	0	0	5,3
	SAINT-GILLES	25,2	0	0,6	0,7	0	0	0	9,2
	VILLEVIEILLE	2,7	49,3	0	0	0	0	0	25,5
HERAULT	MARSEILLAN	0,6	1,5	1,8	0	0	0	0	0,6
	OLONZAC	1,3	2,6	0,1	0	0	0	0	0
	POUZOLLES	10,4	0,1	0	0	0	0	0	0
	PUISSEGUIER	18,3	0	0,6	10,5	0	0	0	0
	SAINT-JEAN-DE-FOS	2,1	29,6	2,9	0	0	0	0	9,1
	VALFLAUNES	1,3	21,4	3	0	0	0	0	21,3
PO	ESTAGEL	4,4	0,1	0	25,6	0	0	0	0
	LAROQUE-DES-ALBERES	1,1	0	0	22,8	0	0	0	0
	LLUPIA	0,3	0	0	11,5	0	0	0	0
	PIA	0,4	0	0	5,5	0	0	0	0
	RODES	5,4	14,6	0	12,6	0	0	0	0



4230529:  
mini=0.0mm - maxi=123.9mm

Valeur  
Elevée : 100  
Faible : 0

## STADES PHENOLOGIQUES

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « **boutons floraux séparés** » (stade 17 ou H ou BBCH 57) dans les **secteurs tardifs et/ou parcelles tardives**
- à « **baies à taille de pois** » (stade 31 ou K ou BBCH 75) dans les **parcelles précoces en zone précoce**.



Stade « pleine floraison »  
(stade 23 ou I ou BBCH 65)



« baies à taille de grains de plomb »  
(stade 29 ou BBCH 73)

Les stades majoritairement observés vont de « **pleine floraison** » (stade 23 ou I ou BBCH 65) à « **nouaison** » (stade 27 ou J ou BBCH 71).

# MILDIOU *(Plasmopara viticola)*

---

## • Situation aux vignobles

### × Aude

Présence de taches et grappes sporulées sur le secteur Ouest du département (Carcassonne, Montréal, Limoux, Pezens, Monze, Trèbes).

Les orages de la semaine passée auront provoqués des repiquages.

Des foyers primaires sur feuilles sont signalés sur Lézignan Corbières.

### × Gard

Depuis la semaine dernière, de nouveaux foyers primaires (sur feuilles et/ou inflorescences) et des repiquages (sur feuilles et inflorescences/grappes - faciès rot-gris) ont été découverts dans le Bassin Alésien, les Costières, les Sables et le Sommiérois.

Pour la vallée du Rhône Nord, à ce jour seul le secteur au nord de Bagnols-sur-Cèze est concerné par une extériorisation de symptôme.

La Vallée du Rhône Sud, est pour le moment épargnée également.

Pour les secteurs concernés, la fréquence des parcelles touchées est en forte augmentation, elle est plus importante dans le Sommiérois et Bassin Alésien. L'intensité des symptômes varie de quelques taches dans la parcelle à plusieurs taches par souches sur des portions de parcelles.

### × Hérault

Des foyers primaires sont découverts le 25 mai dans :

- le Minervois (Aigues Vives),
- la Vallée de l'Orb Lodévois (Mons la Trivalle).

Ces foyers se caractérisent par une à plusieurs taches par ceps sur plusieurs souches. Ils peuvent être assez anciens.

Ailleurs dans le département de nouveaux foyers primaires et repiquages (feuilles, inflorescences et/ou grappes) sont observés. La fréquence des parcelles présentant des symptômes est en augmentation même si elle reste faible.

Aucun symptôme observé à ce jour sur le réseau de suivi des variétés résistantes du département.

### × Pyrénées-Orientales

Après l'observation des 1ers foyers la semaine dernière d'autres foyers sont observés dans d'autres secteurs du département. Des symptômes sur feuilles sur les communes de :

- Trouillas (secteur Aspres 1ers Coteaux) sur un Muscat d'Alexandrie, symptômes sporulés sur le terrain,
- Saint Paul de Fenouillet (secteur Fenouillèdes Vallée) sur un Carignan, symptôme non sporulé sur le terrain.

Les conditions climatiques orageuses annoncées pourront être sources de contaminations.

• **Données de la modélisation** (voir en Annexe 1 pour les caractéristiques des modèles)

× **Potentiel système** (modélisation arrêtée au 29 mai compris) :

J = 30 mai 2023	Situation J-7 à J	Simulation J à J+7
Risque modélisé Mildiou	Le Risque modélisé est très hétérogène sur la région. Il reste faible sur une grande partie des zones proche du littoral méditerranéen. Cependant, il a augmenté fort et très fort sur quelques zones : l'Ouest Audois, le Sud des Pyrénées-Orientales, le Montpellierais et Nord Montpellierais, Sommiérois et Nord Gardois.	Le risque continue d'augmenter à 7 jours avec de plus en plus de zones qui affichent un risque très fort sur les secteurs déjà « sensibles ».
Contaminations	<p>Démarrage des premières contaminations <b>épidémiques</b> sur les pluies du :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 22 mai sur Biterrois</li> <li>- 23 mai sur Bassin Alésien, Garrigues Sommiérois, Uzège Ouest, Vallée de la Cèze</li> <li>- 24 mai sur Minervois Ouest et Costières</li> <li>- 25 mai sur les Hautes Corbières</li> <li>- 28 mai sur Vallée du Rhône Nord et Vivarais</li> </ul> <p>De nouvelles contaminations <b>épidémiques ont été détectées</b> sur les pluies de la semaine écoulée <b>sur tous les secteurs</b> à l'<b>EXCEPTION DE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Littoral, Minervois Est, Sables, Vallée du Rhône Sud, Basse Vallée de l'Hérault, Minervois, Moyenne Vallée de l'Hérault, Aspres, Bas Conflent, Cru Banyuls, Fenouillèdes, Haute et Moyenne Vallée de l'Agly, Plaine Nord Tech.</li> </ul> <p><u>Etat des contaminations au 29 mai sur vignoble non traité :</u></p> <p>FTA* &gt;5% sur : Cabardès, Vallée de l'Orb Les autres secteurs non nommés ci-dessus affichent donc des FTA&lt;5%</p>	<p>Démarrage des premières contaminations <b>épidémiques</b> annoncé sur les pluies du :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 31 mai sur Cru Banyuls et Fenouillèdes</li> <li>- 1<sup>er</sup> juin sur Bas Conflent</li> <li>- 4 juin sur la Basse Vallée de l'Hérault</li> </ul> <p>Des contaminations <b>épidémiques</b> sont annoncées sur la semaine à venir <b>sur tous les secteurs</b> à l'<b>EXCEPTION DE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Littoral, Minervois Est (11), Sables, Vallée du Rhône Sud, Minervois (34), Moyenne Vallée de l'Hérault, Aspres, Haute et Moyenne Vallée de l'Agly</li> </ul> <p><u>Etat des contaminations prévues au 5 juin sur vignoble non traité :</u></p> <p>FTA* &gt;5% sur : Carcassonnais, Limouxin, Uzège Ouest, FTA* &gt;10% sur : Cabardès, Garrigues Sommiérois, Hauts Coteaux, Plaine Sud Tech FTA* &gt;20% sur : Vallée de l'Orb</p>
Sorties	<p>Les premières sorties théoriques sont détectées au :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 mai sur les Costières, Garrigues Sommiérois, Sables</li> <li>- 26 mai sur la Basse Vallée de l'Hérault</li> <li>- 27 mai sur les Hautes Corbières, Fenouillèdes</li> <li>- 29 mai sur la Moyenne Vallée de l'Hérault</li> </ul> <p>Les sorties théoriques issues des <b>contaminations épidémiques</b> du 13 mai sont détectées à partir du 27 mai.</p>	<p>Les premières sorties théoriques issues des <b>premières contaminations pré épidémiques</b> théoriques sont annoncées pour le :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 mai sur Vallée du Rhône Sud</li> <li>- 1<sup>er</sup> juin sur Haute Vallée de l'Agly</li> </ul> <p>Les sorties théoriques issues des <b>contaminations épidémiques</b> du 21 mai sont attendues à partir du 1<sup>er</sup> juin. Celles du 29 mai sont attendues à partir du 6 juin.</p>

FTA : Fréquence Théorique d'Attaque Vert : rien à signaler Bleu : démarrage ou nouvelles contaminations

✘ **Milstop (modélisation arrêtée au 28 mai compris)**

		Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 15 au 21 mai 2023 à partir du	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies du 15 au 21 mai 2023	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 15 au 21 mai 2023, si présence de foyers primaires, à partir du :	Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 22 au 28 mai 2023 à partir du	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies du 22 au 28 mai 2023	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 22 au 28 mai 2023, si présence de foyers primaires, à partir du :	Indice de risque allant de -5 à +5	
Aude	Alaigne	28-mai	Fort	30-mai	-	-	04-juin	- 0,4	↑
	Carcassonne	28-mai	Fort	29-mai	-	-	04-juin	- 0,3	↑
	Leucate	-	-	-	-	-	-	-	-
	Lézignan	28-mai	Fort	29-mai	04-juin	Fort	05-juin	- 0,3	↑
	Narbonne	-	-	-	07-juin	Moyen	08-juin	- 2,8	↑
Gard	Bagnols sur Cèze	31-mai	Moyen	28-mai	04-juin	Fort	05-juin	- 1,4	↔
	Bourdic	31-mai	Moyen	-	-	-	05-juin	- 2,9	↔
	Cardet	31-mai	Fort	28-mai	04-juin	Fort	07-juin	- 1,7	↔
	Générac	01-juin	Moyen	-	04-juin	Moyen	07-juin	- 2,4	↑
	Sommières	02-juin	Moyen	-	04-juin	Fort	06-juin	- 2,9	↑
	Tavel	03-juin	Faible	-	04-juin	Faible	-	- 4,2	=
	Vauvert	01-juin	Moyen	-	04-juin	Moyen	07-juin	- 3,9	↑
Hérault	Olonzac	28-mai	Fort	29-mai	-	-	04-juin	- 1,6	↑
	Laurens	02-juin	Moyen	-	05-juin	Moyen	06-juin	- 3,1	↔
	Prades sur Vernazobres	-	-	28-mai	-	-	04-juin	- 1,9	↑
	Béziers	02-juin	Moyen	-	04-juin	Moyen	05-juin	- 3,2	↔
	Villemagne	01-juin	Fort	29-mai	04-juin	Fort	06-juin	- 2,4	↔
	Marseillan	01-juin	Moyen	-	04-juin	Moyen	06-juin	- 2,6	↑
	Pouzolles	02-juin	Moyen	-	04-juin	Moyen	05-juin	- 2,8	↑
	Plaissan	01-juin	Moyen	-	04-juin	Fort	07-juin	- 2,6	↑
	Saint Jean de Fos	01-juin	Moyen	28-mai	04-juin	Fort	07-juin	- 2,1	↔
	St Christol	02-juin	Moyen	-	04-juin	Moyen	07-juin	- 2,8	↑
Frontignan	01-juin	Faible	-	-	-	04-juin	- 2,6	↑	
Vailfranès	01-juin	Fort	28-mai	04-juin	Fort	07-juin	- 1,7	↑	
Pyrénées-Orientales	Laroque des Albères	01-juin	Limite	28-mai	04-juin	Limite	08-juin	- 1,6	↑
	Perpignan	-	-	-	07-juin	Limite	-	-	-
	Saint Paul de Fenouillet	-	-	03-juin	-	-	04-juin	- 2,3	↑

D'après la modélisation, les conditions météorologiques enregistrées entre le 22 et le 28 mai 2023 génèrent :

✘ **Aude**

Des foyers primaires théoriques sur les stations de Lézignan et Narbonne et des contaminations secondaires théoriques (repiquages) sur les stations de Alaigne, Carcassonne, Lézignan et Narbonne.

Les sorties de ces foyers primaires sont attendues à partir du 4 juin, avec des niveaux de risque Moyen à Fort suivant les situations.

Les sorties des contaminations secondaires sont attendues à partir du 4 juin également (si présence de foyers primaires).

L'indice de risque mildiou est en forte augmentation sur toutes les stations.

✘ **Gard**

Des foyers primaires théoriques sur l'ensemble des stations gardoises à l'exception de Bourdic et des contaminations secondaires théoriques (repiquages) sur l'ensemble des stations à l'exception de Tavel.

Les sorties de ces foyers primaires sont attendues à partir du 4 juin, avec des niveaux de risque Faible à Fort suivant les situations.

Les sorties des contaminations secondaires sont attendues à partir du 5 juin (si présence de foyers primaires).

L'indice de risque mildiou est en augmentation sur toutes stations : augmentation Moyenne à Forte selon les situations.

✘ **Hérault**

Des foyers primaires théoriques sur une majorité des stations héraultaises et des contaminations secondaires théoriques (repiquages) sur toutes les stations héraultaises.

Les sorties de ces foyers primaires sont attendues à partir du 4 juin, avec des niveaux de risque Moyen à Fort suivant les situations.

Les sorties des contaminations secondaires sont attendues à partir du 4 juin également (si présence de foyers primaires).

L'indice de risque mildiou est en augmentation sur toutes stations : augmentation Moyenne à Forte selon les situations.

#### × Pyrénées-Orientales

Des foyers primaires théoriques sur les stations de Perpignan et de Laroque des Albères, ainsi que des contaminations secondaires théoriques (repiquages) sur les stations de Laroque des Albères et Saint Paul de Fenouillet.

Les sorties de ces foyers primaires sont attendues à partir du 4 juin, avec un niveau de risque Limite.

Les sorties des contaminations secondaires sont attendues à partir du 4 juin également (si présence de foyers primaires).

L'indice de risque mildiou est en Forte augmentation.

**Évaluation du risque** : Le risque est en augmentation moyenne à forte selon les situations.

Sur certaines stations de l'Aude la maladie entre en phase épidémique.

De nombreuses parcelles sont dans la phase de forte sensibilité à la maladie. Les pluies orageuses survenues la semaine dernière et ce début de semaine, peuvent localement engendrer des foyers primaires et des repiquages.

Recherchez activement les symptômes, restez vigilants à l'annonce de nouvelles pluies.

## OIDIUM (*Erysiphe necator*)

### • Situation aux vignobles

#### × Aude

Les symptômes ont maintenant évolué vers les inflorescences.

La fréquence est notable principalement sur les cépages Carignan et Chardonnay (quelques symptômes signalés sur Grenaches et Syrah).

Sur les autres cépages, la maladie reste assez faible pour le moment et visible majoritairement sur feuilles.



Symptômes sur inflorescence

#### × Gard

La maladie est en légère progression. De nouvelles taches apparaissent sur feuilles et des repiquages sur grappes sont notés.

#### × Hérault

En toutes situations, de nouveaux repiquages sur feuilles sont observés.

La maladie évolue également sur inflorescences ou grappes (6 % des parcelles) avec des fréquences et intensités d'attaques globalement faibles. Ces symptômes sont notés dans les unités agroclimatiques du Minervois, des Hauts Coteaux, du Biterrois, des Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault et du Montpelliérais.

Aucun symptôme observé à ce jour sur le réseau de suivi des variétés résistantes du département.

Cette semaine, le nombre de parcelles avec symptômes augmente légèrement mais la majorité des parcelles restent saines.

#### × Pyrénées-Orientales

De très nombreuses parcelles présentent des symptômes sur feuilles importants. La fréquence et l'intensité sont toujours importantes.

Des symptômes sur inflorescences parfois importants sont toujours visibles dans des parcelles de Carignan, Grenache, Roussanne, Syrah...

**Évaluation du risque** : Période de forte sensibilité en cours.

Le nombre de parcelles avec symptômes est en augmentation.

**Surveillez les symptômes et l'évolution des stades des inflorescences ou grappes dans toutes les situations.**

# CICADELLE DE LA FLAVESCENCE

## DOREE (*Scaphoideus titanus*)

### × Aude

Des larves au stade L1 et L2 ont été observées cette semaine dans le Minervois ouest, le Cabardès, les Corbières centrales et le Narbonnais.

### × Gard

Les larves sont encore observées dans le sud du département.

### × Hérault

De nouvelles larves sont découvertes dans le Minervois.

### × Pyrénées-Orientales

Des larves sont observées au vignoble (Albères et Littoral).

**Évaluation du risque** : dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée, les dates du 1<sup>er</sup> traitement obligatoire sont fixées dans la **période du 3 au 12 juin** pour l'ensemble des départements.

**Cas particulier** : certaines communes sont concernées par l'aménagement de la lutte insecticide. L'arrêté préfectoral est publié sur le site de la DRAAF, retrouvez-le en cliquant [ICI](#)



Cicadelle de la flavescence dorée (L1)

## BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

### • Situation aux vignobles

#### × Aude

Les 1<sup>ers</sup> symptômes ont été recensés dans le Limouxin et le Carcassès dans la vallée du Fresquel. La fréquence est faible.

#### × Gard

Les symptômes de black rot sont régulièrement observés sur des parcelles du Sommiérois, du Bassin Alésien et de la Vallée de la Cèze. Les symptômes sont principalement visibles sur feuilles. De nouvelles taches sont attendues début juin, à mettre en relation avec les épisodes pluvieux des 12 et 13 mai.

Les pluies entre le 18 et le 24 ont pu également générer de nouvelles contaminations ou des repiquages. La sortie est attendue à partir du 8 juin. La pression risque de s'accroître avec les pluies de ce début de semaine.

#### × Hérault

Les 1<sup>ers</sup> symptômes sont observés dans la Vallée de l'Orb Lodévois.

Dans le Nord Montpelliérais de nombreuses taches sur feuilles sont notées dans de nombreuses parcelles. A ce jour, les symptômes observés sur inflorescences restent négligeables.

Des symptômes sont notamment visibles sur parcelles de variétés résistantes (Soreli).

#### × Pyrénées-Orientales

Pas de symptôme observé dans les secteurs sensibles du vignoble départemental. Cependant, des symptômes sont visibles sur parcelles de variétés résistantes (Soreli).

**Évaluation du risque** : Le risque est en augmentation.

Les épisodes pluvieux du 12 au 29 mai peuvent avoir engendré de nouvelles contaminations ou des repiquages lorsque des taches fructifères étaient présentes (pynides). La sortie des symptômes correspondant à ces dernières pluies est attendue à partir de début juin.

Rechercher l'apparition de taches sur feuilles et/ou grappes dans les parcelles sensibles.



Symptômes de Black rot sur feuille

# TORDEUSES DE LA GRAPPE

- **Données de modélisation LOB**

- × **Éléments de la 2<sup>ème</sup> génération**

		Début du vol de 2 <sup>ème</sup> génération (5 % des imagos) à partir du	Début des pontes de 2 <sup>ème</sup> génération (5 % des pontes) à partir du	Début des éclosions de 2 <sup>ème</sup> génération (5 % des larves L1) à partir du
Aude	Alaigne	-		
	Carcassonne	12-juin		
	Leucate	09-juin		
	Lezignan	07-juin		
	Narbonne	08-juin		
Gard	Bagnols sur Cèze	07-juin		
	Bourdic	09-juin		
	Cardet	09-juin		
	Générac	08-juin		
	Sommières	05-juin		
	Tavel	07-juin		
	Vauvert	07-juin		
Hérault	Olonzac	05-juin		
	Laurens	08-juin		
	Prades sur Vernazobres	06-juin		
	Béziers	06-juin		
	Villemagne	-		
	Marseillan	05-juin		
	Pouzolles	04-juin		
	Plaissan	04-juin		
	Saint Jean de Fos	02-juin		
	St Christol	05-juin		
	Frontignan	05-juin		
Valflaunès	07-juin			
Pyrénées Orientales	Laroque des Albères	31-mai	05-juin	
	Perpignan	28-mai	02-juin	
	Saint Paul de Fenouillet	-		

- **Eudémis (*Lobesia botrana*)**

- × **Aude**

Les 1<sup>ers</sup> glomérules ont été repérés cette semaine sur le Littoral.

- × **Gard**

Le vol de 2<sup>ème</sup> génération n'a pas encore commencé. L'observation des glomérules indique une faible pression pour cette 1<sup>ère</sup> génération.

- × **Hérault**

Des larves (majoritairement L3 à L5) sont observées. On dénombre de 0 à 36 larves pour 100 grappes observées. Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint en 1<sup>ère</sup> génération.

Des glomérules sont observés dans seulement 20 % des parcelles observées cette semaine avec des effectifs allant de 2 à 56 glomérules pour 100 inflorescences.

- × **Pyrénées-Orientales**

Les glomérules sont visibles dans quelques parcelles avec des niveaux de pression faible à moyen.

Le vol de 2<sup>ème</sup> génération n'a pas encore débuté.

**Évaluation du risque** : changez les glues et capsules dans vos pièges. Surveillez le début du vol de 2<sup>ème</sup> génération.



- **Pyrale du Daphné** (*Cryptoblabès gnidiella*)

- × **Aude**

Pas de papillon capturé dans les pièges cette semaine.

- × **Gard**

Les captures commencent dans les sables et autour de Remoulins. Elles augmentent dans certaines zones des Costières (Vauvert, Beauvoisin, Montfrin).

- × **Hérault**

Des papillons sont relevés (effectifs de 0 à 24) dans certains pièges des Hauts Coteaux, du Biterrois, des Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault et du Montpelliérais. Les plus forts effectifs sont relevés sur les communes de Galargues, Magalas et Puissalicon.

Une larve est découverte dans une grappe à Cessenon/Orb.

- × **Pyrénées-Orientales**

Quelques papillons sont relevés dans les pièges.

**Évaluation du risque** : le risque est actuellement faible.



Papillon de *Cryptoblabès gnidiella*

- **Ephestia sp**

- × **Hérault**

Des papillons sont relevés (effectifs de 0 à 7) dans certains pièges du Biterrois et de la Basse Vallée de l'Hérault. Ils sont relevés dans les pièges de la pyrale du Daphné. Les plus forts effectifs sont relevés sur les communes de Magalas et Pouzolles.

- × **Pyrénées-Orientales**

Quelques papillons sont relevés dans les pièges. Ils sont relevés dans les pièges de la pyrale du Daphné.

**Évaluation du risque** : le risque est actuellement faible.



Papillon d'*Ephestia*

- **Pyrale** (*Sparganothis pilleriana*)

- × **Pyrénées-Orientales**

Les larves sont toujours visibles et se développent dans quelques parcelles du secteur de la Plaine Nord Tech (communes d'Espira de l'Agly, Salses...). Leur fréquence reste faible à moyenne (2 à 45 larves pour 100 ceps observés) sur les parcelles d'observations.

**Seuil indicatif de risque** : il est de 100 % de ceps présentant au minimum une larve.

**Évaluation du risque** : Compte tenu de la faible fréquence actuelle le risque est faible.

## CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

- × **Vignoble régional**

Quelques larves sont visibles sans jamais dépasser le seuil de nuisibilité.

**Évaluation du risque** : compte tenu de la très faible fréquence actuelle le risque est nul.

## MALADIE DU BOIS

- × **Vignoble régional**

Des symptômes de Black-Dead-Arm et/ou Esca sont localement visibles au vignoble.

**Évaluation du risque** : repérez les souches exprimant des symptômes qui pourront être gérées par voie prophylactique.

## RAVAGEURS SECONDAIRES

---

- **Malacosome du Portugal et/ou *Lachnaia paradoxa***

- × **Vignoble régional**

De rares adultes de ces 2 coléoptères sont encore observés dans quelques parcelles du vignoble. Les populations semblent moins présentes sur les souches. Le niveau de population est en forte baisse.

**Évaluation du risque** : risque faible.

- **Ephippigère**

- × **Gard, Hérault**

Présence du ravageur observée dans le vignoble sans incidence.

**Évaluation du risque** : risque faible.

## ACCIDENTS CLIMATIQUES

---

- **Grêle :**

- × **Aude**

Un orage de grêle avec beaucoup de pluie s'est déroulé le 23 mai sur le secteur de Talairan et Jonquières (80 ha touchés). Les dégâts varient de 20 à 80 %.

- × **Gard**

- Le 23 mai, de violents orages ont touchés le département parfois accompagnés de grêle. Si le Bassin Alésien et les Costières ne sont touchés que localement, le Sommiérois voit 400 ha d'impactés. Les dégâts vont de quelques impacts à 90 % de perte de récolte.
- Le 24 mai, un nouvel épisode de grêle a touché le secteur de Gallician.

- × **Hérault**

Des orages de grêle affectent une partie du vignoble :

- Le 23 mai, dans les unités agroclimatiques de la Vallée de l'Orb Lodévois (Les Aires, Hérépian, Lamalou les Bains) et la Basse Vallée de l'Hérault (Florensac). Les impacts de grêle ont essentiellement impacté le feuillage.
- Le 24 mai dans :
  - le Montpelliérais (La Boissière, Castelnau le Lez, Castries, Le Crès, Jacou, Montarnaud, St Aunès, Vendargues). Les dégâts sont plus conséquents avec des impacts sur feuilles, sarments et inflorescences.
  - Le Nord Montpelliérais (Combaillaux, Ganges, Montferrier sur Lez, Montoulieu, Moulès et Baucels, St Bauzille de Putois, St Clément de Rivière...). Le feuillage est déchiqueté et les rafles sont aussi impactées.

Les pertes de récolte restent difficiles à estimer à ce jour.

- × **Pyrénées-Orientales**

Un orage de grêle avec beaucoup d'eau s'est déroulé le 23 mai sur les communes de Maury et Trevillach principalement. Quelques impacts sont observés avec des niveaux de dégât rarement significatif.

# ACCIDENT PHYSIOLOGIQUE

---

- **Coulure**

- × **Pyrénées-Orientales**

Une coulure importante est observée dans le vignoble départemental. Elle touche de nombreux cépages (Grenaches, Chardonnay, Marselan...) avec des niveaux variant de 5 à 90 % selon les parcelles.



**Prochain BSV, le 6 juin**

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon  
et Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée.

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par les animateurs filière viticulture des Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, FREDON Occitanie, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, Société JEEM.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques

## Abeilles - Pollinisateurs

### Des auxiliaires à préserver

### Le déclin des insectes pollinisateurs est ...

... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

## La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

### Des risques pour la santé de ces auxiliaires

Tous les produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides...), qu'ils contiennent des substances actives d'origine naturelle ou de synthèse et même ceux à base de microorganismes, quelle que soit leur catégorie (conventionnel, AB, biocontrôle), sont susceptibles de présenter une toxicité pour les insectes pollinisateurs.

Cette toxicité peut conduire à la mort des individus, mais aussi être responsable d'effets préjudiciables plus subtils, notamment sur leur comportement et leur physiologie. La toxicité des produits peut s'exprimer après que les individus aient été exposés directement lors des traitements ou bien par l'intermédiaire de leur alimentation, composée essentiellement de nectar, de sécrétions sucrées produits par d'autres insectes (miellat) et certaines plantes (exsudats), de pollen et d'eau récoltée.

L'importante aire de prospection des abeilles domestiques (3 000 ha en moyenne) les conduit à être exposées à de multiples substances qui s'accumulent dans la colonie et dont la présence combinée peut, dans certaines circonstances, provoquer des effets délétères dits « cocktails ». Les nombreuses espèces d'abeilles sauvages et les autres pollinisateurs sont aussi concernés sur leur site de nidification et via leur alimentation [[cllic - Note biodiversité - abeilles sauvages](#)].

*Pour aller plus loin sur la toxicité des substances actives : la base de données Toxibeas [[cllic](#)]*

### Des objectifs liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles:

Les enjeux pour la protection des cultures dans le respect des pollinisateurs sont de :

- Maintenir un service de pollinisation bénéfique aux cultures et agro-écosystèmes,
- Concevoir des systèmes de culture bas intrants pour limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques,
- Concilier le besoin de protéger les cultures contre les organismes nuisibles et la préservation des pollinisateurs (en limitant leur exposition) dans le respect des conditions de travail des utilisateurs.

### Raisonner et décider d'un traitement phytosanitaire c'est:

**Pour les agriculteurs : adapter les stratégies de protection au niveau de risque**

- Observer les cultures, les maladies, les ravageurs et les auxiliaires dont les pollinisateurs,
- Prendre connaissance des informations phytosanitaires et niveaux de risque : Bulletins de Santé du Végétal, bulletins de préconisation, références et outils d'aide à la décision, afin d'évaluer la nécessité d'une intervention,
- Privilégier les méthodes prophylactiques et alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

**Pour les conseillers : assurer aux agriculteurs des conseils stratégiques et spécifiques**

- Diffuser l'information technique et réglementaire pour en faciliter l'appropriation,
- Accompagner les exploitants dans l'observation des parcelles et l'utilisation des outils d'aide à la décision,
- Promouvoir la protection intégrée des cultures et sensibiliser aux bonnes pratiques agricoles [[cllic-site ecophytoclic](#)].

### Les réglementations sur les produits phytopharmaceutiques:

- Des dispositions européennes pour évaluer les effets des produits et fixer leurs conditions d'utilisation ([Règlement 1107/2009](#), [Règlements 546 et 547/2011](#), [Règlements 283 et 284/2013](#), [document guide EFSA](#))
- Des dispositions nationales pour renforcer la protection des pollinisateurs notamment au moment de l'application des produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, arrêtés ministériels)

# Les dispositions réglementaires pour la protection des insectes pollinisateurs au moment de l'application des produits, c'est ...

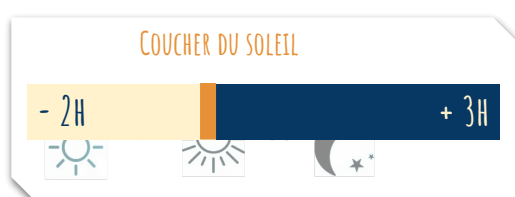
## 1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché > Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages, et figurent sur les étiquettes



- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat ([Clic - Ephy, Guide Phyteis, Phytodata](#))

## 2. Pour les cultures attractives\* en floraison ou les zones de butinage

- [Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021](#)
- Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
  - Bien lire les mentions d'étiquetage
  - Appliquer uniquement un produit *autorisé pendant la floraison*\*\*
  - Dans la plage horaire de traitement de 5 H



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- Zone de butinage : à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

\* [Liste des plantes non attractives \(selon l'arrêté\)](#) - clic

\*\* des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants : voir la [Foire aux questions](#) - site du ministère en charge de l'agriculture

## 3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

## 4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'[arrêté ministériel du 4 mai 2017](#) (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est > 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - [Arrêté du 13 janvier 2009](#),
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'[arrêté ministériel du 18 décembre 2008](#) pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance](#) (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ([Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime](#))

# Favoriser les pollinisateurs, des alliés pour assurer les meilleurs rendements et la qualité des productions végétales, c'est aussi...

... de nombreuses pratiques agricoles complémentaires et volontaires favorables pour améliorer l'accueil et le maintien des insectes pollinisateurs et autres auxiliaires

## Favoriser l'accueil de la biodiversité fonctionnelle

- La stratégie de lutte intégrée contre les organismes nuisibles doit d'abord être raisonnée en s'appuyant sur les moyens de régulation naturels (auxiliaires...), la diversification des productions végétales dans le paysage et la rotation des cultures.
- De nombreux aménagements existent pour favoriser la biodiversité fonctionnelle dans les milieux agricoles en agissant sur les habitats et les ressources alimentaires des insectes pollinisateurs (infrastructures agro-écologiques: bandes mellifères dans la parcelle, en bordure, le long des cours d'eau, haies mellifères, CIPAN mellifères...).

## Choisir le risque le plus faible - éviter les mélanges de produits – réduire les doses

- Si la protection chimique s'avère nécessaire, privilégier les produits présentant les risques les plus faibles pour la santé et l'environnement parmi ceux disponibles (*base de données Toxibees*). Si possible, réduire les doses et éviter la co-exposition des abeilles et l'apparition d'effets cocktails en limitant les mélanges.

## Ne pas traiter sur toutes les zones où des insectes pollinisateurs sont présents

- Les insectes pollinisateurs collectent des ressources sur de nombreuses plantes dans les parcelles cultivées, sur les adventices et sur la flore spontanée des bords de champs. Parmi les végétaux les moins connus : les messicoles (bleuet, coquelicot, mercuriale, résédat...), le maïs, les pois, la lentille, la vigne. Ils peuvent aussi collecter les miellats et les exsudats d'origine végétale présents sur les cultures. Ainsi, avant toute décision de traitement, penser systématiquement à observer les zones où les produits seront appliqués. C'est important aussi pour celles dont la floraison n'est pas attractive comme les céréales à paille.

## Ne pas traiter en période d'activité des abeilles

- Avant tout traitement, observer les cultures, leurs bordures et l'environnement, en prenant quelques minutes pour chercher si les pollinisateurs sont présents et privilégier la plage horaire des 3 heures après le coucher du soleil pour appliquer le(s) produit(s). Les pollinisateurs sont potentiellement actifs dans les parcelles dès 6°C pour certains bourdons et 8°C pour l'abeille domestique.

## Éviter des effets non intentionnels

- Sur cultures pérennes, en complément des obligations réglementaires prévues pour les insecticides et acaricides, pour les autres substances actives les plus à risque selon l'outil toxibees, avant tout traitement et pour éviter des effets non intentionnels sur les pollinisateurs, la végétation d'inter-rangs en fleur peut être rendue non attractive, par exemple en la broyant ou en la fauchant. Il est aussi possible de privilégier les produits qui bénéficient d'un usage en période de floraison.
- Ne jamais laisser d'eau polluée par des produits phytosanitaires autour des parcelles ou des bâtiments. Les abeilles domestiques notamment, collectent et s'abreuvent d'environ 25 litres d'eau par an et par colonie pour assurer leur développement.

Accueillir les insectes pollinisateurs, maintenir leur abondance et leur diversité, c'est se donner toutes les chances de s'assurer une pollinisation optimale des fleurs et une production de fruits et semences de bonne qualité nutritionnelle: gage de plus-value commerciale et agroécologique.

Pour plus d'exemples et d'informations :

- [Ecophytopic](#)
- [Agri connaissances](#)
- [Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter](#)
- ...

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAL<sup>1</sup> Chambres d'agriculture France, ITSAP-Institut de l'abeille<sup>2</sup>, ADA France<sup>3</sup>.

1- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Direction générale de l'alimentation. 2- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation. 3- Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture.

Contact : [cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr](mailto:cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr)

Crédits photos et mise en page : V. Dupuy (Muséum National d'Histoire Naturelle)